EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.07.02 Convocation du 19.07.02

Compte rendu affiché 29Juillet 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : Marché Maîtrise d'œuvre Mairie : Honoraires d'Architecte.

Nombre de conseillers :	
en exercice :	29
présents :	20
votants	27

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, M. RODRIGUEZ,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, BERRA, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MILLET, M. BOUREZG, Mme LABASOR,

Absents représentés : M. AUROY par M. POINT - M. OLLIVIER par M. CHATUT - M. GONDELAUD par M. RODRIGUEZ - M. GOSSET par Mme DESVIGNES M. FERNANDES par Mme WYMANN - Mme DURAND par Mme PERRIN M. MACHURAT par Mme LABASOR.

Absents excusés : MM. MEYER et BELLOT.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux travaux indique qu'à l'issue de l'étude de conception *COMPIGNE-LUQUET* a terminé l'étude de faisabilité des travaux d'aménagement de l'Hôtel-de-Ville, il est désormais possible de programmer la réalisation de l'opération.

Il explique qu'il convient donc de procéder à l'étape suivante qui consiste au choix du maître d'œuvre des travaux.

Compte tenu de l'importance financière prévisionnelle des travaux, il explique qu'en application de l'article 74 II du nouveau Code des Marchés Publics, le marché peut être passé sans formalités particulières. Il demande donc à l'assemblée de :

- donner son accord pour la signature d'un marché avec l'équipe de conception *COMPIGNE-LUQUET*,
- décider d'engager une procédure d'appel d'offres restreint pour la réalisation de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 74-II,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Confie à l'équipe de maîtrise *COMPIGNE-LUQUET* l'élaboration architecturale du projet suivant :

  "Restructuration et rénovation des locaux de l'Hôtel-de-Ville
  Ailes centrale et Est / Rez-de-chaussée et accès"
- Autorise Monsieur le Maire à engager le marché correspondant d'un montant de 21.700 €uros HT, décomposés comme suit :
  - ✓ Maîtrise d'œuvre : *Didier LUQUET* — *montant HT : 11.500,00 €uros*
  - ✓ B.E. Structures : *TEC BAT* — *montant HT : 1.500,00 €uros*
  - ✓ Economiste : *B.E. CHATAIN* — *montant HT : 3.500,00 €uros*
  - ✓ B.E. Fluides *B.E.T. LARRIVE* — *montant HT : 2.100,00 €uros*
  - ✓ Ordonnancement Pilotage Coordination : *Didier LUQUET* — *montant HT : 3.100,00 €uros*
- Autorise Monsieur le Maire à engager les missions SPS et contrôles techniques obligatoires,
- Autorise également Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 Juillet 2002

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,
Par délégation,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 16 septembre 2002
- de la publication le 17 septembre 2002
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 16 septembre 2002